

Modalités de paiement en ligne des frais hospitaliers

Vous, ou un de vos ayants droit, êtes venus au Centre Hospitalier de Cholet et vous avez reçu, un courrier par voie postale, vous indiquant que certains frais restent à votre charge.

Le Centre Hospitalier de Cholet met à votre disposition un service de paiement en ligne afin que vous puissiez régler ces sommes par Internet.

Ces règlements se feront par l'intermédiaire d'un service sécurisé, élaboré par la Direction Générale des Finances Publiques et disponible 7j/7 et 24h/24.

Pour régler vos frais hospitaliers, munissez-vous de :

- votre facture
- votre carte bancaire
- votre adresse email

Et rendez-vous sur le site : <https://www.tipi.budget.gouv.fr>

AVIS DES SOMMES A PAYER

Titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1017-5, D.1017-23, R.2242-4, R.3343-9-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales. Destinataire: Mr Vollet Directeur Général du Centre Hospitalier de Cholet.

CENTRE HOSPITALIER CHOLET		CHOLET	490000676	N° de titre	H 15 - 0140386 05100
Établissement N° Siren 654654654		Ville	Matricule	Emission et rendu exécutoire le 17/12/15	
PATIENT	N° Entrée 115896335	Etab. CENTRE HOSPITALIER CHOLET 490000635		N° Siret	Bordereau 0000481
	Nom	Né(e) le		N° Feuille	1
	Nom J.F.	A		Exercice	2015
	ADRESSE	ENTRE(E) 04/12/15 09 H 00	SORT(E) 04/12/15 16 H 00		RTT
Depuis son domicile		RETOUR A DOMICILE			
Assuré	Nom		N°		
		Bon.			
		Org.			
Cher.	Séjour patient au 04/12/2015		Facturation du 04/12/2015	RISQ 10	CG MT 23

DATE	DÉSIGNATION	Tx TVA	NBRE	TARIF	BASE REMBOURSEMENT	TALUX	A VOTRE CHARGE
041215	FRAIS DE SEJOUR au 041215 CHIRURGIE MT23 TOTAL DES FRAIS DE SEJOUR		1	783,00		100	783,00 783,00
TTC						783,00	DMT: 137

INFORMATIONS DE 9 H A 17H00		Quittances à déduire	
RENSEIGNEMENTS HOSPITALISATIONS : 02 41 49 61 37		RENSEIGNEMENTS EHPAD : 02 41 46 62	
		A PAYER	783,00 €

Renseignements Trésor public		Vous pouvez payer sur internet en vous connectant sur : www.tipi.budget.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes :	
Banque BDF CHOLET	RIB 30001 00296 F496000000 12	Identifiant	010258
IBAN FR0630000296049600000012	EIC BDFEFPXXXX	Référence	2015-140386-000001
Adresse TRSORSERIE CHOLET MUNICIPALE - CENTRE DE 42 RUE DU PLANTY	Heures d'ouverture : 9-12h/14-16h lun.ven/9-12h mar/jeu	N° d'entrée	115896335
49327 CHOLET CEDEX	Telephone : 02 41 71 97 00		

POUR VOTRE REMBOURSEMENT : AVIS A CONSERVER ET A JOINDRE A L'ATTESTATION QUI VOUS SERA ADRESSEE APRES PAIEMENT

999999

CENTRE HOSPITALIER CHOLET *

à joindre à votre chèque

IDENTIFICATION		Références : HTR - N° Codique 049045	
PC: 049045	Et. 23	Exer. 2015	
CH: 5	N° Entrée 115896335		TRESORERIE CHOLET MUNICIPALE - CENT
ET: 23	N° Titre 0140386		42 RUE DU PLANTY
Ex : 2015	Montant en euros: 783,00		49327 CHOLET CEDEX
Dossier 115896335			
Titre : 15 0140386 05100	Ne rien inscrire sous ce trait - Ne pas plier		
MT : 783,00 €	000000005152		
	999999000106 74001403861158963350490452964800 78300		



La démarche du paiement en ligne est la suivante :

1. Rendez-vous sur le site internet de la Direction Générale des Finances Publiques
<https://www.tipi.budget.gouv.fr>
→ Cliquez sur « Accéder au paiement »
→ Saisissez l'identifiant collectivité du CH de Cholet : 010258
→ Cliquez sur « Valider »

2. Entrez les différentes références de votre dossier. Ces éléments apparaissent sur votre avis de sommes à payer (ou facture)

→ Saisissez le numéro de référence de la dette et le montant à régler

et Validez

→ Saisissez le numéro d'entrée figurant sur la facture

et Validez

3. Saisissez et confirmez votre adresse mail

4. Indiquez vos données bancaires pour effectuer le paiement
NB : Le serveur de paiement est entièrement sécurisé.

5. Vous recevrez par e-mail la confirmation de votre paiement en ligne

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous pouvez, en vous adressant au Centre Hospitalier de Cholet, avoir accès aux informations vous concernant contenues dans notre fichier et demander leur rectification.